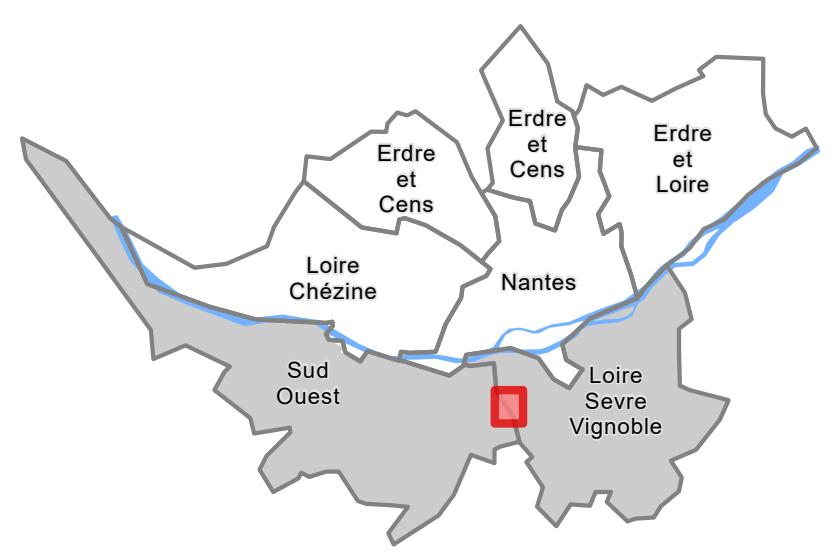


## Planche M19

Approuvé le 05 avril 2019  
Modifié le 16 décembre 2022

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023



### 4-2 Règlement graphique

#### 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest, Loire Sevre Vignoble  
Commune(s) : Bouguenais, Rezé

Echelle : 1:2 000

#### Légende

##### Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

##### Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict

- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

##### Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

##### Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

##### Fond de plan

- Parcellé
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm  
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

##### Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire
- Zone non-aedificandi

##### Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2

- Périmètre patrimonial

- \* Patrimoine bâti

- + Petit patrimoine bâti

- ◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

- ▼ Cone de vue

##### Liaisons

- .... Principe de liaison viaire
- .... Principe de liaison modes actifs

##### Périmètres reportés

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)  
du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

#### GRILLE DE REPERAGE

